

Délibération du 13 septembre 2024

délibération N° 2024-42 C

objet **Convention constitutive d'un groupement de commandes entre Savoie Déchets, la Ville de Chambéry et le Centre Communal d'Action Sociale de Chambéry en vue de la passation d'accords-cadres à bons de commande pour la fourniture d'outillage, de quincaillerie, de matériels et équipements divers**

- Date de convocation : le 6 septembre 2024
- Date de publication : le 20 septembre 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 6 septembre 2024 s'est réuni le 13 septembre 2024 à 14 h à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 21

POUVOIR DE VOTE

Alain ZOCCOLO donne pouvoir de vote à Christian RAUCAZ

EXCUSES : 20

Laurent GRILLAUD
Pierre BRUN
Max JOLY
Walter SARTORI
Murielle GIRAUD
Marc GIRARD
René RUFFIER-LANCHE
Jean-Marc DRIVET
Marie-Claire BARBIER
Florian MAITRE
Alain ZOCCOLO
Raphaël THEVENON
Thierry BRUNIER
Jean-Claude PERRIER
Jean-Pierre ROUGEAUX
Christian RAUCAZ
Georges DANIS
Jean-Claude FRAISSARD
Yannick AMET
Lucien SPIGARELLI

ABSENTS : 3

Jean-Marc LEOUTRE
Thibaut GUIGUE
Philippe LAURENT

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 16

Marie BENEVISE
Arthur BOIX-NEVEU
Maryse FABRE
Denis BLANQUET
Nicolas VAN STRAATEN
Yves GRANGE
Daniel TAIN
Frédéric BURNIER-FRAMBORET
Serge DAL BIANCO
Françoise VIGUET-CARRIN
François CHEMIN
Joël CECILLE
Christian SIMON
José VARESANO
Bernard HANRARD
Laurence BOIRON

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 5

Vincent BOULNOIS (Grand Chambéry)
Philippe FANTIN (Cœur de Savoie)
François DUNAND (Aigueblanche)
Claude REYNAUD (Maurienne)
Christian VIBERT (versant d'Aime)
Daniel CARDE (Grand Lac)

Délibération du 13 septembre 2024

délibération **N° 2024-42 C**

objet **Convention constitutive d'un groupement de commandes entre Savoie Déchets, la Ville de Chambéry et le Centre Communal d'Action Sociale de Chambéry en vue de la passation d'accords-cadres à bons de commande pour la fourniture d'outillage, de quincaillerie, de matériels et équipements divers**

Marie BENEVISE, Présidente, expose que Savoie Déchets achète, par l'intermédiaire d'accords-cadres issus d'un groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry, des équipements, des matériels et de l'outillage courants pour les besoins des agents dans le cadre de leurs opérations de maintenance et d'exploitation de l'UVETD, du Centre de tri et des plateformes de compostage.

Savoie Déchets avait adhéré à ce groupement par deux délibérations du Comité Syndical en date du 13 décembre 2019 et du 7 février 2020.

Ces accords-cadres vont arriver à échéance ; aussi, afin de continuer d'optimiser les coûts dans ces catégories d'achats, il est dans l'intérêt de Savoie Déchets de continuer à adhérer à un groupement de commandes et donc de renouveler son adhésion à un nouveau groupement avec la Ville de Chambéry et le CCAS de Chambéry, dont la durée est fixée à un an, renouvelable trois fois.

Le coordonnateur du groupement est la ville de Chambéry, aux termes de la convention à intervenir entre les membres du groupement, et est à ce titre chargé de la préparation, de la passation, de la signature et de la notification des accords-cadres.

La consultation mise en œuvre sous la forme d'un appel d'offres fera l'objet d'un allotissement technique suivant :

- | | |
|---|--|
| - Lot 1 – Outillage à main et électroportatif | - Lot 9 – Peintures, vernis et outils associés |
| - Lot 2 – Outillage espaces verts | - Lot 10 – Chauffage domestique |
| - Lot 3 – Quincaillerie, fixations et consommables | - Lot 11 – Equipements de sécurité |
| - Lot 4 – Produits métallurgiques | - Lot 12 – Vêtements spécifiques métiers |
| - Lot 5 – Pièces d'arrosage et fontainerie | - Lot 13 – Fourniture de bois |
| - Lot 6 – Matériels électriques, lampes et éclairage | - Lot 14 – Fournitures pour maçonnerie voirie |
| - Lot 7 – Piles et batteries | - Lot 15 – Fournitures pour stores |
| - Lot 8 – Plomberie, robinetterie et outillage métier | - Lot 16 – Vitrierie |
| | - Lot 17 – Serrurerie |
| | - Lot 18 – Location de nacelles |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,

Vu les statuts de Savoie Déchets,

Vu la délibération n°2023-40C, du Comité Syndical du 13 octobre 2023, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

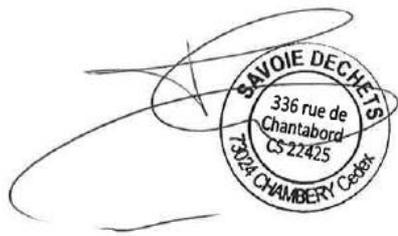
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente.

Article 2 : décide de l'adhésion de Savoie Déchets au groupement de commandes pour la fourniture d'outillage, de quincaillerie, de matériels et équipements divers.

Article 3 : autorise Madame la Présidente à signer la convention constitutive du groupement, à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
François CHEMIN



La Présidente,
Marie BENEVISE

